



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 14 octobre 2015

### **Nouveaux radars « double sens » : le préfet appelle les automobilistes à lever le pied pour leur sécurité !**

Implantés sur des portions accidentogènes, le déploiement des radars automatiques fixes et mobiles a contribué à la baisse de l'accidentalité locale et **à la disparition des accidents en amont et en aval des radars fixes installés à ce jour en Vendée.**

Dans le cadre du plan national pour la sécurité routière lancé par le ministre de l'intérieur en janvier 2015, le parc des radars est en cours de modernisation pour mieux lutter contre les vitesses excessives ou inadaptés.

Depuis le 14 septembre 2015, **12 radars fixes de contrôles de vitesse sur les 30 radars installés en Vendée** (29 en vitesse et 1 radar feux rouges) **sont désormais équipés de la fonction « double-sens ».**

Après trois semaines de fonctionnement, le premier bilan est éloquent. **Sur ces 12 radars, 290 excès de vitesse ont été constatés dans le sens normal et 2 481 infractions dans le sens inverse, soit 8,5 fois plus.**

Afin d'appeler l'ensemble des usagers de la route au respect des limitations de vitesse, des panneaux d'information ont été installés sur chacun des axes contrôlés dans chaque sens de circulation.

**Le préfet de la Vendée rappelle que depuis le début de l'année, 27 personnes ont perdu la vie sur les routes en Vendée dont 10 personnes suite à des vitesses excessives ou inadaptées. Des victimes en majorité vendéennes qui se tuent sur la route sur des itinéraires d'habitude et à proximité de leur domicile.**

Avec la fonction « double sens », l'objectif est d'accroître le périmètre des contrôles de vitesse pour à nouveau sauver des vies en Vendée. Chaque mort, c'est un destin brisé, des familles bouleversées.

